

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 31 mars 2016 et du 7 avril 2016

31 mars 2016 : Etaient présents : Y. Billod-Laillet, J. Breuil, P. Cart-Lamy, G. Cellier, F. D'Amato , A. Dauguy, C. Dauphin, S. Faivre, S. Galimard, E. Gardier-Jacquot, JC Goy, J. Henry-Leloup, F. Lopez, F. Mercet,

7 avril 2016 : Etaient présents : Y. Billod-Laillet, J. Breuil, P. Cart-Lamy, G. Cellier, F. D'Amato , A. Dauguy, C. Dauphin, , E. Gardier-Jacquot, J. Henry-Leloup, F. Lopez,

Etaient absents excusés : S. Faivre (procuration à A. Danguy), JC Goy (procuration à Y. Billod-Laillet), S. Galimard (procuration à F. D'Amato)

Était absent : F. Mercet

Secrétaire de séance : Pascal Cart-Lamy

➤ Approbation compte rendu conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 11 février 2016 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres

➤ Présentation gendarmerie

Présentation par le lieutenant MOULIN commandant de la communauté de brigade (COB) de gendarmerie de Saint-Vit-Quingey.

Au vue des statistiques et des interventions de la gendarmerie, les délits sur la commune de Quingey ne sont pas élevés mais représentent tout de même 8 % des interventions totales de la COB, donc non négligeable ; et correspondent à la moyenne des communes de la taille de Quingey comme Arc-Et-Senans et proportionnellement de Saint-Vit.

L'installation de caméras sur les lieux à problèmes permettra plus facilement d'identifier les auteurs des faits constatés, à savoir que les enregistrements seront uniquement visionnés par la gendarmerie et uniquement en cas d'infraction et ces enregistrements pourront servir de preuve.

Il est démontré que l'installation de caméras diminue les délits d'environ 30 % sur des lieux déjà identifiés.

Le Maire propose dans un premier temps l'installation de 2 caméras, en accord avec la gendarmerie : une vers la base de loisirs et une place Saint Martin, demande l'autorisation d'entamer les démarches et autorisation auprès de la préfecture et de faire les demandes de subvention correspondantes.

Mme D'Amato souhaite savoir si possibilité de mettre une 3^{ème} caméra carrefour de l'école/médiathèque. Pas d'infraction constatée à cet endroit.

Le maire explique qu'il s'agira d'une première tranche pour la demande de subvention, dans un premier sur les lieux où les infractions sont constatées, un bilan après une année de fonctionnement sera réaliser.

Vote du conseil municipal sur l'installation de 2 caméras vers le camping et place Saint-Martin : 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

➤ Vote taux impositions

Comparatif taux impositions communes jouxtant Quingey et Arc et Senans 1 586 habitants

% Taux imposition	TH	TFB	TFNB	
Quingey	15	11.02	34.84	1 plus bas
Chouzelot	16.13	9.14	16.03	2
Lavans-Quingey	18.59	14.11	16.7	3
Lombard	15.31	13.62	18.33	4
Arc Et Senans	18.63	12.56	44.36	5 plus haut

Cotisation Foncière des Entreprises Quingey : 17.08 %, Arc et Senans : 18.87 %
On peut valablement comparer les taxes Quingey et Arc et Senans, car ces 2 communes ont les mêmes services publics donc les mêmes charges.

Proposition de reconduire les mêmes taux d'impositions que les années précédentes, soit

4 taxes	2015			2016		
	base	taux 2015	Produit	base	taux 2016	Produit
TH	1 479 307	15	221 896 €	1 501 000	15	225 150 €
TFB	1 507 998	11.02	166 181 €	1 554 000	11.02	171 251 €
TFNB	30 510	34.84	10 630 €	30 700	34.84	10 696 €
CFE	731 016	17.08	124 857 €	760 000	17.08	129 808 €
TOTAL 4 TAXES			523 564 €			536 905 €
CVAE			87 251 €			75 740 €
IFER			9 276 €			9 369 €
FNB			1 406 €			1 397 €
TOTAL			621 497 €			623 411 €
GIR (reversement état)			-113 079 €			-117 079 €
TASCOM (surface commercial)			23 177 €			23 177 €
TOTAL	3 748 831		531 595 €			529 509 €

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler les taux d'impositions pour 2016

➤ Tarif camping et gestion directe des emplois

Proposition de reconduire les tarifs

- Adulte (à partir de 13 ans) :	4.00 €	- Jeton machine à laver :	3.00 €
- Enfant (de 2 à 13 ans) :	2.00 €	- Jeton sèche-linge :	2.00 €
- Caravane/camping-car :	4.00 €	- Taxe animalière :	1.00 €
- Tente :	3.00 €	- Caution adaptateur :	30.00 €
- Electricité :	3.00 €	- Caution badge entrée :	50.00 €
- Véhicule supplémentaire :	2.00 €		

- location bungalows :	
* hors saison (mai, juin et septembre)	200 € la semaine
* dernière semaine de juin et première semaine de juillet	300 € la semaine
* en saison (juillet et août)	350 € la semaine
* 2 dernières semaines d'août et première de septembre	300 € la semaine
- location bungalows à la journée si possible	50 € la journée
- caution	250 €
- préfabriqué :	50 € la semaine

Tarif groupe enfants : 5 € / enfant

Le conseil municipal, avec 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention décide de reconduire les tarifs du camping

Gestion emplois camping : Mr et Mme Ehinger seront gérés directement par la commune au lieu d'une mise à disposition par le centre de gestion (5% de frais de gestion).

Soit un CDD de 35 heures hebdomadaire pour Mr Ehinger en tant qu'adjoint technique pour le mois d'avril et un CDD de 35 h en tant qu'adjoint administratif (régisseur du camping) de mai à septembre et une indemnité d'astreinte obligatoire de 149.48 € par semaine en juillet et en août, une caravane sera mise à leur disposition.

Un CDD de 20 heures hebdomadaire pour Mme Ehinger en tant qu'adjoint technique pour les mois de mai à septembre.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention accepte la création de ces contrats à durée déterminée.

➤ Budgets 2016

- Commune séance du 7 avril 2016

Fonctionnement

Dépenses	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Charges à caractère général	183 215	183 085	201 220
Charges de personnel	195 010	193 449	194762
Autres charges gestion courante	469 400	466 409	458 685
Intérêt emprunt	16 830	15 761	11 650
Fonds national de garantie	113 444	113 079	113 079
Annulatif titres n-1	200	180	8 000
Amortissement	1 451	1 451	7 249
TOTAL Dépenses	1 239 550	973 415	1 239 645
Virement section d'investissement	260 000		245 000
Recettes	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Produits des services	35 900	28 547	68 650
Impôts et taxes	686 946	686 402	677 500
Dotations, participations	262 710	246 181	235 019
Produits de gestion courante	159 500	172 803	170 950
Produits exceptionnels	6 868	9 873.04	5 000
Remboursement sofcap		89.57	470
TOTAL Recettes réelles	1 152 024	1 143 904	1 157 589
Solde antérieur	87 526.25	87 526.25	82 512.40
Résultat de clôture de l'exercice		170 488	456.40

Investissement

Dépenses	BP+DM 2015	CA 2015	RAR	BP 2016
Emprunt	458 380	458 375.47		51 073
Caution logement	1 000	366		1 000
Frais étude	16 900	12 190	4 000	11 250
PLU	12 400	6 480	5 000	12 400
Achats (terrains, voirie, autres)				55 070
Travaux constructions	769 830	733 076	30 000	30 000
Travaux	79 191	53 778	25 000	245 656
TOTAL Dépenses réelles	1 379 032	1 304 600		406 449
Solde antérieur	159 578.32			147 002.54
TOTAL Dépenses	1 538 610	1 304 600	64 000	553 281.54
	BP+DM 2015	CA 2015	RAR	BP 2016
FCTVA	86 000	85 791.68		140 000

Taxe aménagement	22 000	32 428.07		20 000
Subventions	679 265	623 071.80	35 500	76 800
Emprunt	300 000	300 000		
Recettes réelles	1 343 343.30	1 041 291.5		236 800
Virement section fonctionnement	260 000			245 000
Recettes	1 621 363	1 317 176	35 500	671 991.54
Résultat de clôture de l'exercice	82 753	12 576		111 100

État pluriannuel des emprunts

Objet	Annuités 2015	Annuités 2016	Annuités 2017	Annuités 2018
Château Nicolas	13 304.52	0		
Maison médicale (fin 2023)	17 266.72	17 266.72	17 266.72	17 266.72
Aménagements urbains...rues (fin 2026)	22 919.08	22 919.08	22 919.08	22 919.08
Médiathèque, esp culturel (fin 2030)	5 929.82	11 277.94	11 284.04	11 284.04
Travaux bâtiments	8 721.48	8 721.79		
Emprunt relais	405 232.25			
Reboisement	559.78	559.78	559.78	
Prêt relais TVA	1 326.82	1 965.00	150 982.50	

La partie travaux du budget d'investissement est détaillée dans le tableau annexe. Les montants inscrits correspondent à des estimations pour l'essentiel, validés par le conseil municipal lors des dépôts des demandes de subventions et de la présentation des projets.

Ces sommes prévisionnelles seront réajustées après la consultation des entreprises dans le cadre des marchés publics et seront validées par le CM.

Le budget est établi sans augmentation des taux d'impositions, en prenant compte de la baisse de la DGF (151 881 € en 2013, 145 358 € en 2014, 123 870 € en 2015, 104 458 en 2016), et en provisionnant une partie de la somme perçue du fonds de compensation de la TVA (sur les dépenses 2015) afin de rembourser l'emprunt relais TVA de 150 000 € en 2017. L'excédent global du budget 2016 est de 111 556.40 €

Le budget 2016 de la commune est adopté avec 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- Camping Fonctionnement

Dépenses	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Charges à caractère général	26 000	23 580	24 955
Charges de personnel	24 500	24 486	25 000
TOTAL Dépenses réelles	50 700	48 559	50 155
Virement section investissement	31 000		18 000
Recettes	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Location	62 000	57 386	62 000
Taxe séjour	3 000	4 307.05	4 500
TOTAL Recettes réelles	65 000	61 730	66 500
Solde antérieur	17 138.11	17 138.11	1 997.54
Résultat de clôture de fonctionnement	438.11	13 171	342.54

Investissement

	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses	51 000	33 402	18 000
Solde antérieur	7 824.37	7 824.87	28 312
Recettes	7 000	5 390	

Résultat de clôture investissement		- 20 487	
Virement section de fonctionnement			18 000

Le budget 2016 du camping est adopté à l'unanimité des membres

- Eau
Fonctionnement

	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses			
Charges à caractère général	13 000	7 121	13 000
Autres (dont SIPQ)	136 212	131 211	178 334
TOTAL Dépenses réelles	184 008	173 128	191 334
Virement section d'investissement	70 000		44 000
Recettes			
Produits des services	114 000	138 270	121 000
TOTAL Recettes réelles	128 771	151 040	121 000
Solde antérieur	158 586.96	158 586.96	136 499.07
Résultat de clôture de l'exercice		136 499.07	884.07

Investissement

	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses Travaux	150 000	0	145 000
Recettes FCTVA	4 200	4 267	0
Solde antérieur	53 913.94	53 913.94	80 206.48
Résultat de clôture de l'exercice	108 996	39 063	487.48

L'excédent de fonctionnement est toujours provisionné en dépense travaux prévisionnels

le budget 2016 est adopté à l'unanimité des membres

- CCAS

Affectation des résultats de clôture en secours pour le fonctionnement soit 2 556 € et en prêt pour l'investissement soit 1 932 €

le budget 2016 est adopté à l'unanimité des membres

➤ Périmètre Protection Monument historique

Proposition de l'architecte des bâtiments de France : actuellement le périmètre est de 500 mètres autour du château dit Tour Calixte II, inscrits au titre des monuments historiques, il n'est plus approprié. Le nouveau périmètre désignerait des ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent à l'environnement du monument historique, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. Il serait donc plus adapté à la réalité du terrain. Ce périmètre sera co-construit entre la collectivité, les services de l'Etat, un bureau extérieur qui aura la charge de l'établissement de l'étude permettant d'élaborer le futur PPM (Périmètre de Protection des Monuments) dans le cadre du nouveau PLU.

Exemple concret : dossier permis déclaration préalable du 14/03/2016 pour le projet de remplacement d'une porte fenêtre situé rue Calixte II, l'instruction est portée à 2 mois par l'architecte des bâtiments de France car le projet est situé dans le périmètre de protection des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques en application du code de l'urbanisme

Le conseil municipal avec 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions donne un avis favorable

➤ Avenant bail maison médical

- **Moyse, Doucelance** : actuellement bail pour la mise à disposition d'un local à raison de 2/5 pour Mme Moyse et de 3/5 pour Mr Doucelance ; demande de Mme Moyse Nathalie de résilier son bail et demande de Mr Doucelance de reprendre la totalité du bail. Il convient donc de résilier le bail du 1^{er} juillet 2013 au nom de Mme Moyse et d'établir un avenant pour la totalité au nom de Mr Doucelance
- **SCM Bulle/ Gibey** : suite au départ de Mme Bulle, il convient de résilier le bail au nom de la SCM Bulle/ Gibey et de refaire un bail au nom de la SCM Myotte / Gibey

Accord à l'unanimité des membres

➤ Informations du maire et des adjoints

- Point sur le projet de regroupement des communes du Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey. Projet de fusion à l'initiative des maires des communes de Lombard et Lavans-Quingey. Suite à un référendum, la commune de Chouzelot est contre à 75 % et le conseil municipal de Lavans-Quingey n'est pas favorable également par conséquent le maire ne tient pas à poursuivre les discussions. Le maire indique qu'une loi imposera sans doute un jour le regroupement des petites communes.

- Jardins familiaux : P. Cart-Lamy propose un tarif de 15 € / an par lot de 50 m²

Accord du conseil municipal

Fin de réunion 31 mars 2016 à 22h30

Fin de réunion 7 avril 2016 à 19h30